

Délibération N° 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

L'an deux mil vingt trois

Le Quatorze Mars à 17 heures

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" et de la Conférence des Maires légalement convoqué en date du 8 Mars 2023 s'est réuni, à BARRAIS-BUSSOLLES (03120), à la Salle Jean Sayet, sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER)
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme Françoise WALRAET (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS)

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose que le « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Face aux crises climatiques, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050, la création de zones à faibles émissions, la protection forte de 10 % des espaces naturels, la renaturation des villes, la rénovation énergétique, la réduction de nos consommations d'énergie, la prévention des risques naturels...

Ces objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires,
- Leur adaptation au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie.

Aussi la réhabilitation de l'ancien lycée public agricole de Lapalisse en un Centre Jeunesse et Culture va entraîner des travaux d'améliorations des performances énergétiques importants. Monsieur le Président propose de déposer un dossier au titre du fonds vert.

Les études de maîtrise d'œuvre ont notamment permis la réalisation d'une étude thermique qui conditionne l'obtention de la subvention.

La montant des dépenses est établi comme suit : 1 868 707 € HT.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	14
VOTANTS :	14

OBJET :

**FONDS VERT : CENTRE
JEUNESSE ET CULTURE**

Le plan de financement est le suivant :

- AMI Conseil Départemental : 844 400 €
- Fonds vert Rénovation sur montant de travaux énergétiques (629 200 €) : 314 600 €
- DETR : 326 940,40 €
- Autofinancement : 382 766,60 €

Sur la base de ces éléments financiers, Monsieur le Président propose au Bureau de solliciter les subventions au titre du fonds vert rénovation énergétique.

Le Bureau Communautaire, entendu les explication de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'investissement présenté, ainsi que le plan de financement.

Fait et délibéré à BARRAIS-BUSSOLLES les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,

J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"